



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

### COMPTE RENDU

Après appel des présents par Monsieur le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h40.

La désignation de M. Nicolas HONORE, comme secrétaire de séance, est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 octobre 2019 est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

*Présentation du projet d'Ecoquartier, réalisé par la Société NEXITY Immobilier résidentiel, faite par Monsieur Guillaume QUINTIN, Directeur Général Adjoint de la Promotion Nord.*

Interventions : M. BLANCHON – M. QUINTIN – M. LE MAIRE

#### **RAPPORT N°7**

#### **« DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'ESPACES PUBLICS »**

**Rapporteur : Mme VIARDIN**

La Ville est propriétaire au sein du quartier des Tauxelles, de plusieurs parcelles constituant principalement des espaces de promenade publique pour environ 21 000 m<sup>2</sup>, qu'elle envisage de céder à un opérateur immobilier ayant le projet d'y créer un écoquartier. Ces parcelles, appartenant au domaine public de la Ville, doivent être désaffectées et déclassées avant d'être cédées, mais au vu de l'étendue de l'emprise et de sa nature, il est proposé au Conseil municipal de recourir à la désaffectation et à la procédure dérogatoire de déclassement par anticipation, afin de ne pas fermer l'espace au public alors même que les travaux d'aménagement ne seront pas commencés avant un certain temps.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour, 2 Abstention)**.

## RAPPORT N°1

### « GROUPE DE TRAVAIL : DENOMINATION DES VOIES ET DES BATIMENTS PUBLICS »

**Rapporteur : M. SEBEYRAN**

1/ Il s'agit d'approuver la nouvelle dénomination de la rue située entre la rue Largentier et le Boulevard Danton => **rue Abbé Louis-Brisson, Fondateur des œuvres ouvrières (1817/1908)**

2/ Il s'agit d'émettre un avis pour des voies privées :

- Site Sarrail
  - o voie située dans le prolongement de la rue Henri-Matisse => **Rue Henri-Matisse (1869-1954)**
  - o voie située entre la rue Henri-Matisse et la rue du Général Sarrail => **Rue Dom Angelico-Surchamp, Fresquiste (1924-2018)**
- Site Doré Doré pour la rue débouchant sur la rue Jean-Lacoste => **Rue Elie-Doré, Premier dirigeant de l'entreprise Doré Doré (1819-1899)**

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## RAPPORT N°2

### « PÔLE MUSEAL »

**Rapporteur : M. SEBEYRAN**

**1/ Programme culturel 2020**

- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : poursuite des expositions « Translation, collections du Musée d'Art Moderne » et « Six siècles de peintures, de Giotto à Corot »
- Musée de Vauluisant : du 8/02/20 au 3/01/21, exposition « 1818-2019 : Depuis 200 ans, DD est à vos pieds »
- Actions habituelles annuelles : les Journées européennes des Métiers d'Art, la Nuit européenne des Musées, les Rendez-vous aux Jardins, les Journées nationales de l'Archéologie, les Journées européennes du Patrimoine, le Salon du livre jeunesse et la Fête de la science

**2/ Partenariats** annuels avec les associations des Amis des Musées et Cultures du Cœur Champagne Ardenne.

**3/ Dons en faveur des musées municipaux** : L'Herbier Daniel Pellé (5 000€), la Météorite dite de Saint-Aubin (50 000€), la peinture « Le Vol perpétuel » de Kiras (10 000€), une paire de bas du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle (50€), une Coupe de Maurice Marinot en verre émaillée (3 500€)

**4/ Don** de 5 850€ de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne pour l'acquisition d'un vase émaillé de Maurice Marinot de 1911 (coût total 19 500€, participation du Fonds régional 11 700€ => charge nette pour la Ville 1 950€)

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

### **RAPPORT N°3**

#### **« ADHESION AU NOUVEAU CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE LA REGION GRAND EST »**

**Rapporteur : Mme PORTIER-GUENIN**

L'Information Jeunesse est une mission de service public, reconnue et soutenue par l'Etat et les collectivités locales. A ce titre, le Point Information Jeunesse de la Ville de Troyes a été reconduit dans ses missions en obtenant le renouvellement de sa labellisation en juin 2019.

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, le Centre Régional d'information Jeunesse Champagne Ardenne a été retenu par l'Etat et avec le soutien du Conseil régional pour porter le projet régional « Grand Est ».

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

### **RAPPORT N°4**

#### **« RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE »**

**Rapporteur : M. BRET**

Ce huitième rapport sur la situation en matière de développement durable permet de lancer une nouvelle méthode d'évaluation des actions de transition écologique menées par la Collectivité. L'objectif affiché est de faire de ce document un véritable outil de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision.

Ce rapport n'appelle pas de vote de la part de l'Assemblée délibérante **qui prend acte** du Rapport annuel de la Collectivité en matière de développement durable.

Intervention : Mme ZAJAC

### **RAPPORT N°5**

#### **« SERVICE DE L'EAU POTABLE - TARIFS APPLICABLES EN 2020 »**

**Rapporteur : M. BRET**

Il revient à la Ville de Troyes d'approuver la structure tarifaire du service public de l'eau potable proposée par le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA). Il est rappelé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion de la compétence « Eau potable » sera automatiquement transférée à Troyes Champagne Métropole selon les dispositions de la loi NOTRe.

L'ensemble des dispositions tarifaires 2019 sont reconduites à l'identique pour 2020.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°6**

### **« ADHESION AU SERVICE COMMUN DE CAPTURE ET FOURRIERE ANIMALE »**

**Rapporteur : M. DE FAUP**

La Ville a confié à la SPA la gestion de sa fourrière animale (dont les installations municipales sont situées à Menois), et à l'association « Fées l'un pour l'autre » un marché de trappage et de stérilisation des chats errants afin d'endiguer au mieux la divagation et la reproduction des animaux errants. Ces deux marchés prenant fin au 31/12/2019, la Ville de Troyes propose d'adhérer au service commun de capture et fourrière animale mis en place par Troyes Champagne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> février 2019. Ce marché de deux ans, reconductible une fois, est attribué au prestataire « Le rucher de Massonville », qui fonctionne 7j/7 et couvre la capture, la prise en charge et la gestion de l'animal, sur appel du Maire de la Commune ou de ses services habilités. La contribution communale est de 0,50€/habitant, soit pour Troyes environ 31 000 € pour 2020. Ce qui représente une économie d'environ 30 000 € pour la Ville par rapport aux marchés confiés précédemment à la SPA et à l'association. Il est à noter que lorsque l'animal est identifié et rendu à son propriétaire, ce dernier doit s'acquitter du montant des frais occasionnés par la gestion de son animal.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°8**

### **« TRANSACTION IMMOBILIERE »**

**Rapporteur : Mme VIARDIN**

#### **Acquisition de deux boxes de garages rue Saint Lambert**

Dans le cadre d'un projet de création de cheminement piéton le long du rû du Cordé, du Quai des Comtes de Champagne jusqu'à la rue Charlemagne, la Ville a acquis plusieurs boxes de garage. Il en subsiste aujourd'hui deux appartenant à Monsieur Charge qui a accepté de les céder à la Ville pour un montant de 10 000 € chacun, soit 20 000 € augmenté des frais notariés estimés à 3 400 € à la charge de la Ville. Il est donc proposé d'approuver cette acquisition afin de finaliser le projet d'aménagement envisagé par la Collectivité.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°9**

### **« SECTEUR SAUVEGARDE : SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS IMMOBILIERES - PROGRAMME 2019 »**

**Rapporteur : Mme ROVELLI**

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention accordée à un propriétaire, pour un bien situé rue Saint Martin Es Aires, dans le cadre de l'OPAH - RU pour la restauration des immeubles en centre historique. Cette subvention sera prise sur le Fonds Commun d'Intervention de la Région Grand Est et de la Ville de Troyes pour un montant global de 27 917,81€.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°10**

### **« SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR N°1 »**

**Rapporteur : M. SOMSOIS**

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui s'est déroulée du 6 au 21 novembre dernier, celle-ci avait pour but d'apporter des ajustements réglementaires, des modifications graphiques, des corrections d'erreurs matérielles au document et d'y annexer le Règlement Local de Publicité.

La Ville a recueilli l'avis des Personnes Publiques Associées, pris note des différentes remarques portées sur le registre de l'enquête publique, notamment sur la gestion du stationnement aux abords des résidences seniors et étudiantes, et le traitement pouvant être accordé au bâtiment principal de l'ancienne Gendarmerie. Le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable, il s'agit donc d'approuver les modifications apportées suite à la tenue de l'enquête publique, de donner un avis favorable au dossier de modification n°1 du PSMV et de solliciter l'approbation du Préfet sur cette modification.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°11**

### **« MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°7 - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE »**

**Rapporteur : M. DUPATY**

Le Conseil municipal a validé, en sa séance du 13 juin dernier, le principe d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cependant, des demandes complémentaires de la part des habitants ont été enregistrées et différents retours de Troyes Champagne Métropole, sur l'évolution des besoins des usagers, ont amené la Collectivité à solliciter une nouvelle concertation publique. Celle-ci s'est déroulée du 26 octobre au 26 novembre dernier, en intégrant les nouvelles remarques à celles relevées précédemment, remarques détaillées dans le projet de délibération. Il est donc proposé d'approuver le bilan de cette concertation publique ainsi que le dossier de modification simplifiée.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Intervention : M. BLANCHON

## **RAPPORT N°12**

### **« CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION »**

**Rapporteur : M. DENIS**

Suite à la volonté de la Ville d'encadrer plus efficacement l'essor des meublés de tourisme et de lutter ainsi contre le déséquilibre du parc de logements, les nuisances diverses subies par le voisinage de ce type de logements et la perte potentielle de perception de la taxe de séjour par l'Agglomération, il s'agit aujourd'hui de prendre acte de l'instauration, par arrêté préfectoral du 16/09/2019, du régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation sur le territoire troyen à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ce changement d'usage s'imposera alors à toutes les résidences secondaires proposées à la location de tourisme, mais pas aux résidences principales, sous réserve que ces dernières ne soient pas louées plus de 120 nuitées par an. A cet effet, il est proposé d'approuver le Règlement municipal de la Ville de Troyes fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

### **RAPPORT N°13**

#### **« MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES DECLARATIONS PREALABLES POUR LES LOCATIONS DE MEUBLES DE TOURISME »**

**Rapporteur : M. DENIS**

Dans la continuité de la délibération précédente, il s'agit d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain une procédure d'enregistrement préalable de toute location de meublés de tourisme sur le territoire troyen, que le bien soit une résidence principale ou une résidence secondaire. Cet enregistrement devra être effectué par les loueurs sur une application accessible depuis le portail de la Ville de Troyes et donnera lieu à la délivrance d'un numéro unique. Si la Ville valide la déclaration préalable de meublé de tourisme, le numéro unique alors délivré deviendra définitif et devra être obligatoirement renseigné par les plateformes spécialisées dans ce type de location de courte durée, sous peine pour ces dernières de sanctions financières.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Intervention : M. LE MAIRE

### **RAPPORT N°14**

#### **« CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE ET AVENIR DE TROYES - FONDS PHOTOGRAPHIQUES »**

**Rapporteur : M. SOMSOIS**

Il s'agit d'enrichir le fonds photographique que possède déjà la Ville de Troyes en acceptant une collection de presque 19 000 photographies confiée par l'association Sauvegarde et Avenir de Troyes et portant sur la richesse architecturale des bâtiments troyens. A cet effet, il est proposé d'approuver la convention fixant les conditions de mise à disposition et d'exploitation de ce fonds photographique.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

### **RAPPORT N°15**

#### **« AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE ET D'ENSEIGNES DE LA VILLE DE SAINT PARRES AUX TERTRES »**

**Rapporteur : M. DUPATY**

La Ville de Saint Parres aux Tertres a arrêté son Règlement Local de Publicité afin d'adopter une réglementation plus restrictive que la réglementation nationale en matière d'enseignes publicitaires. La Ville de Troyes est sollicitée pour donner son avis sur le document en tant que Personne Publique Associée du fait de la proximité des deux Communes. Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur ce document.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 4 Abstention)**.

## **RAPPORT N°16**

### **« ASSAINISSEMENT : PRISE EN CHARGE DU SURCÔÛ DES TAMPONS DE TYPE PAVE DE BOIS »**

**Rapporteur : M. BOISSEAU**

Il est proposé de prendre en charge financièrement le surcoût engendré par la mise en place, sur les secteurs requalifiés, de tampons de regard de voirie spécifiques. A ce titre il est proposé de rembourser à Troyes Champagne Métropole ledit surcoût qui s'élève, pour 2019, à 9 162 € pour 9 éléments.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

## **RAPPORT N°17**

### **« EXERCICE 2019 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 »**

**Rapporteur : M. CHEVALIER**

Cette Décision budgétaire Modificative n°3 est la dernière de l'année. Elle permet essentiellement d'ajuster les inscriptions budgétaires pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

#### **1) La Décision budgétaire Modificative n°3 du Budget Principal**

La Décision Modificative (DM) du Budget Principal porte sur le montant global de -1 935 740 € en dépenses et en recettes réelles.

Les principales modifications apportées en dépenses concernent :

- pour la section de fonctionnement, la contribution au Budget annexe du CMAS pour la gestion des Résidences pour Personnes Agées (RPA) pour +300 000 €, et la réduction de dépenses diverses pour -22 500 €.
- pour la section d'investissement, une inscription de -2 000 000 € pour l'acquisition de l'immeuble dédié aux réserves définitives reportée à début 2020, une avance au Budget de l'ORI de 450 000 €, et la réduction du montant des dépenses imprévues à hauteur de -607 610 € permettant l'équilibre financier de cette DM.

Les inscriptions proposées en recettes portent notamment :

- pour la section de fonctionnement, sur l'ajustement de la dotation politique de la ville pour 325 280 €.
- pour la section d'investissement, sur l'ajustement des prévisions de recettes relatives aux subventions d'équipement à hauteur de -2 261 330 €.



Concernant les Autorisations de Programme (AP). La première partie du tableau indique les AP non modifiées, la deuxième partie détaille les modifications apportées aux seuls échéanciers des Crédits de Paiement, et la dernière partie présente l'unique AP du Budget annexe du Stationnement Payant.

**2) La Décision budgétaire Modificative n°3 du Budget annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)**

Cette Décision Modificative permet d'ajuster la prévision de recette relative aux cessions d'immeubles à hauteur de -450 000 €, cette réduction de recette étant compensée par une avance du Budget Principal du même montant.

**3) La Décision budgétaire Modificative n°3 du Budget annexe du Stationnement Payant**

Les principales modifications portent sur l'ajustement des dépenses d'investissement à hauteur de 67 800 €, financées par la réduction des dépenses de fonctionnement de -58 800 € et par une recette de TVA de 9 000 €.

**4) Reprise sur provision**

Le principe de prudence a amené à provisionner au fil des années une somme de 84 200 € au titre des créances douteuses. Celles-ci étant en diminution, il est proposé de réduire cette provision en effectuant une reprise de 30 000 €.

**5) Attribution de subventions d'équipement au SDEA**

Il est proposé, afin de pouvoir régler les travaux confiés au SDEA, d'attribuer une subvention équivalente au montant des factures reçues, soit : 245 257,55€.

**6) Contribution 2019 au CMAS pour son Budget annexe des Résidences pour Personnes Agées**

En cette fin d'année, il convient de fixer la contribution à l'EPA du CMAS pour son Budget annexe des Résidences pour Personnes Âgées à hauteur de 400 000 €.

**Suite à une demande de vote séparé, le rapport est approuvé comme suit :**

- **Points 5/6 : à la majorité des suffrages exprimés (45 Pour, 2 Contre)**
- **Points 1/2/3/4 : à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 2 Contre, 4 Abstention)**

Intervention : M. BLANCHON

## RAPPORT N°18

### « EXERCICE 2020 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES »

#### **Rapporteurs : M. LE MAIRE et M. CHEVALIER**

Chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, **un débat sur les orientations budgétaires (DOB)** doit être engagé au sein du Conseil municipal et doit faire l'objet d'un rapport détaillé (ROB).

Ce Débat d'Orientation Budgétaire doit tout d'abord respecter les contraintes nationales.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités (ODEDEL) à 1,2%, inflation comprise, afin de générer une économie de 13 milliards d'euros sur la période 2018-2020. La Ville de Troyes a fait le choix de contractualiser avec l'Etat à un taux bonifié de 0,15 point, fixant ainsi la progression annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,35 %. Si cette évolution a été limitée à seulement 0,3% en 2018, elle devrait être très proche du montant maximal autorisé en 2019.

2020 est la troisième et dernière année de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers les plus modestes, décision prise en loi de finances pour 2018.

Quant à la loi de finances pour 2020, celle-ci n'est pas encore adoptée à ce jour. Le projet de loi prévoit :

- la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,
- une nouvelle année de stabilité
  - de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
  - de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- la poursuite de la montée en charge de la péréquation.

Le Budget 2020 va poursuivre les orientations fixées au travers du Plan d'Action Municipale (PAM) 2015-2020 autour des objectifs suivants :

- Une maîtrise de la fiscalité pour la 21<sup>ème</sup> année consécutive. Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages troyens, les taux de la fiscalité directe seront une nouvelle fois reconduits (taux 2020 = taux de 1999), et cela malgré les incertitudes liées à la suppression de la taxe d'habitation.
- Une forte augmentation de l'épargne nette qui s'élèverait pour 2020 à 3,8 millions d'euros (contre 3,3 millions d'euros en 2019 et 2 M€ les années précédentes). Ce niveau d'épargne exceptionnel permettra notamment de compenser pour partie la baisse de nos recettes d'investissement.
- Un programme d'investissement ambitieux, permettant à la fois la valorisation du patrimoine local, l'équipement des services communaux, et surtout l'amélioration de la qualité de vie des Troyens au quotidien.

- Un recours à l'emprunt calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate.

Parmi les principaux projets à inscrire au Budget pour 2020, peuvent notamment être cités :

a) Au titre des opérations spécifiques :

- La poursuite de l'ambitieux projet du Pôle Muséal et l'acquisition de l'immeuble destiné aux futures réserves définitives.
- La création d'aires de jeux d'eau dans les quartiers.
- La maîtrise d'œuvre sur la future halle de gymnastique et la tribune du stade Gaston Arbouin.
- La création d'un équipement dédié à la jeunesse au Parc des Moulins.
- La construction de la salle polyvalente des Vassaules.
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments ouverts au public (Ad'Ap).
- Les travaux de voirie aux abords de l'éco-quartier.
- La poursuite de l'équipement en vidéoprotection.

b) Sans oublier les programmes annuels de maintenance du patrimoine (comprenant le programme annuel de rénovation des voiries) et d'équipement des services.

En application de la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'Assemblée délibérante **un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**.

En matière de politique de ressources humaines, les données présentées s'appuient sur les éléments chiffrés de la collectivité telle une photographie au 31 décembre 2018 :

- ✓ L'effectif de la collectivité compte 1063 agents (585 femmes et 478 hommes), avec un âge moyen de 45.2 ans pour les femmes et 44.8 ans pour les hommes.
- ✓ La présence des femmes à des postes d'encadrement supérieur et de direction dans l'organigramme de la Ville de Troyes (41.12 %) est supérieure à celle de la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale (31.4%) ;
- ✓ Globalement, les promotions favorisant les déroulements de carrière ont bénéficié autant aux hommes qu'aux femmes avec respectivement 9.9% et 10.4% d'avancements et de promotions sur l'effectif concerné.
- ✓ La rémunération mensuelle nette versée aux agents de la Ville laisse apparaître un écart de -7.68% en faveur des hommes. Cette différence, qui était en baisse depuis 2015, connaît une légère augmentation.

Enfin, la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique annonce un renforcement de l'égalité professionnelle à travers l'obligation d'un plan d'actions pluriannuelles à élaborer d'ici fin 2020.

En matière de politiques publiques relevant de sa compétence, la Ville de Troyes propose un panel de services afin que les Troyennes puissent mieux concilier leur vie professionnelle et familiale :

- elle veille à ce que le bien-être, la santé, la sécurité et la socialisation des enfants et adolescents soient assurés dans ses établissements, y compris en accueillant ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou en cas d'urgence familiale ;
- elle soutient les associations promouvant l'égalité Femmes – Hommes par leurs actions via des aides financières ou en nature ;
- elle s'investit afin de faciliter l'insertion professionnelle des Troyennes via la gestion de la Résidence sociale - Foyer Jeunes Travailleurs et le Point Information Jeunesse ;
- elle participe au réseau de « Points Conseil Emploi » au niveau de l'Agglomération troyenne et par convention avec Pôle Emploi, tandis que le C.M.A.S. soutient financièrement les personnes en situation de fragilité afin de favoriser leur accès, retour ou maintien dans l'emploi ;
- Les marchés publics de la Collectivité intègrent une clause précisant que les candidats doivent respecter les clauses relatives à l'égalité professionnelle Hommes – Femmes, sous peine d'interdiction de soumissionner.

**Ce rapport n'appelle pas de vote. Le Conseil municipal prend acte d'une part, du débat sur les orientations budgétaires intervenu dans le cadre de la préparation du Budget pour 2020 et d'autre part, du rapport d'information sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire communal pour l'année 2018.**

Interventions : Mme ZAJAC – M. LE MAIRE

## **RAPPORT N°19**

### **« EXERCICE 2020 : MESURES PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF »**

**Rapporteur : M. RUDENT**

Le Budget Primitif 2020 étant voté après le 31/12/2019, le Conseil municipal doit donner son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il convient également de procéder à l'adaptation de certains tarifs municipaux (création d'un tarif de 150 € pour la reprise de caveau), ainsi qu'au versement d'avances sur subventions à 16 associations et enfin d'attribuer une avance sur contribution de 600 000 € à l'EPA Maison du Boulanger.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (34 Pour)**.

## **RAPPORT N°20**

### **« APPROBATION DE PLANS DE FINANCEMENT, DEMANDES DE FINANCEMENT ET APPROBATION DE CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES FINANCEURS »**

**Rapporteur : M. CHEVALIER**

Afin d'obtenir une participation du département et de l'Etat, il est proposé d'approuver de nouvelles demandes et plans de financement.

La première demande de financement concerne les travaux de modernisation du stade Gaston Arbouin. En effet, dans le but d'accueillir les Championnats d'Europe 2020 de motoball à Troyes, d'importants travaux de modernisation de cet équipement sont programmés. Avant de lancer la construction d'une nouvelle tribune et d'un mur anti bruit, des premiers travaux liés à la sécurité sont nécessaires, ainsi que l'installation d'une sonorisation et de filets pare-balls. Cette première phase de travaux est estimée à 207 560 € TTC. Il est proposé de solliciter le Département de l'Aube à hauteur de 50% du projet HT, soit 86 483 €.

La seconde demande de financement porte sur l'équipement des agents de la Police Municipale. Il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention au travers du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'acquisition de 10 gilets tactiques et 36 packs balistiques.

Par ailleurs, il est demandé de valider l'avenant à une convention signée en 2016 avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne relative à la Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant, afin d'intégrer le nouveau barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, ainsi que le renouvellement d'une convention avec la CAF de l'Aube pour la transmission de données allocataires.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (40 Pour)**.

## **RAPPORT N°21**

### **« APPROBATION DE FONDS DE CONCOURS OCTROYES PAR TROYES CHAMPAGNE METROPOLE »**

**Rapporteur : M. DUPATY**

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter les fonds de concours attribués par Troyes Champagne Métropole en vue de participer à la création de deux terrains de tennis couverts sur le site sportif Marcel Artelesa et à la requalification du parvis des Halles (phase 1).

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°22**

### **« EXAMEN DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ADOPTÉS PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 26 NOVEMBRE 2019 »**

**Rapporteur : M. DAHDOUH**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté 7 rapports d'évaluations financières concernant :

- 1) Ajustement de l'attribution de compensation fiscale de la Commune de Lavau
- 2) Évaluation complémentaire de la restitution de la compétence « Animation sportive en faveur de la jeunesse » à la Commune de Fontvannes
- 3) Modification du régime spécial de versement de fiscalité professionnelle d'origine éolienne
- 4) Soutien financier aux clubs sportifs de haut niveau. Transfert à Troyes Champagne Métropole des subventions communales du club de Rosières Saint-Julien Handball
- 5) Transfert par la Commune de Troyes du service Halle aux vélos à Troyes Champagne Métropole
- 6) Transfert par la Commune de Troyes du camping municipal à Troyes Champagne Métropole
- 7) Transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à Troyes Champagne Métropole

Il est proposé d'approuver les conclusions de la CLECT pour chacune de ces évaluations financières.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°23**

### **« MARCHES PUBLICS FORMALISÉS - AUTORISATION PREALABLE DE LANCEMENT DE CONSULTATIONS »**

**Rapporteur : M. BAUDOUX**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement des consultations suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics en découlant :

1. La Collectivité doit procéder à la relance du marché de prestations de services visant au flashage, à l'impression, au façonnage et la livraison de la revue municipale Press'Troyes. Au vu du montant global estimé de 360 000 € HT sur la durée globale du contrat reconductions comprises, la consultation sera passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

2. Dans le cadre de la prolongation de l'OPAH RU, il convient de relancer le marché de suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, décomposée en deux phases, soit une mission d'animation et de suivi de l'OPAH RU troyenne et une mission de gestion et de clôture des dossiers non soldés au terme de la phase 1. La procédure de consultation sera celle de l'appel d'offres restreint en deux étapes, appel à candidature puis dépôt d'une offre.

3. La Collectivité se doit de relancer un marché concernant la fourniture et la pose d'équipements électriques sur le domaine public et privé de la Ville de Troyes, marché alloti concernant les matériels de vidéo protection et de signalisation tricolore. La procédure idoine de cette présente consultation au vu de l'estimation sera celle de l'appel d'offres ouvert.

4. Faisant suite à la non-reconduction du lot 10 concernant les prestations de nettoyage spécifique du marché de nettoyage dans les établissements municipaux de la Ville de Troyes, la Collectivité se doit de relancer ce lot 10 pour des prestations identiques et conformément à la procédure idoine d'appel d'offres ouvert initiale.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

## **RAPPORT N°24**

### **« MARCHES PUBLICS FORMALISES – AVENANTS »**

#### **Rapporteur : M. BAUDOUX**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des avenants exposés ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

► Avenants aux lots du marché de prestations de formation à destination des agents de la Ville de Troyes, de Troyes Champagne Métropole, du CMAS et de la Maison du Boulanger. Ces avenants ont pour objet de modifier des éléments attraités à l'établissement des bons de commandes, de la facturation et à la clause de révision des prix au sein du CCAP, sans incidence financière.

► Avenant au marché de prestations topographiques et foncières, aux levés d'intérieur et de mise à jour du système d'information géographique. Cet avenant vient corriger une erreur de plume au sein du Bordereau des Prix Unitaires, sans incidence financière directe.

► Avenant au marché de fourniture et pose de matériels de péage et de contrôle d'accès dans les parcs de stationnement de la Ville de Troyes. Cet avenant vient adjoindre de nouveaux prix dits supplémentaires non prévus aux Bordereaux de Prix Unitaires initial, sans incidence financière directe.

- ▶ Avenant au lot 3 transport pour la restauration scolaire du marché de transport de personnes. Cet avenant a pour objectif la création d'un circuit supplémentaire pour les enfants de l'école élémentaires des Tauxelles vers la restauration scolaire Louis Dumont entraînant la formation d'un prix unitaire afférent à cette prestation au sein du Bordereau des Prix Unitaires.
- ▶ Avenants aux lots, 8, 13 et 4 du marché de travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments de la Ville de Troyes, du CMAS et de Troyes Champagne Métropole. Ces avenants viennent rectifier une erreur de plume au sein de la formule de révision des prix unitaires, sans incidence financière.
- ▶ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Musée d'Art et d'Histoire de Troyes. Cet avenant vient arrêter d'une part le programme définitif de réalisation et d'autre part, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre afin d'en fixer son forfait définitif de rémunération, enfin d'acter la modification du montant de certaines missions complémentaires.
- ▶ Avenant au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Musée d'Art et d'Histoire de Troyes, pour la restauration des salles d'archéologie afin d'accueillir le Trésor de Lavau. Cet avenant a pour objet d'une part d'acter le transfert de ce marché en cours d'exécution à la nouvelle structure nouvellement créée du mandataire et de venir fixer le montant de rémunération définitif.
- ▶ Avenant au marché de réalisation de prestations relatives aux travaux neufs sur la voirie. Cet avenant a pour objet d'adjoindre au Bordereau des Prix Unitaires plafonds, des nouveaux prix unitaires à soumettre aux quatre titulaires de l'accord-cadre.
- ▶ Avenants aux lots 1 ; 2 et 3 du marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments de la Ville de Troyes, du CMAS et de la Maison du Boulanger. Un bordereau de prix supplémentaires doit être adjoint au bordereau de prix initial du marché pour prendre en compte de nouveaux besoins.
- ▶ Avenant au marché de fourniture et d'application de produits de signalisation horizontale. La Ville de Troyes doit réaliser un marquage au sol sur les voies cyclables. Ce marquage est composé de peinture ainsi que de charges afin d'en améliorer l'adhérence. Or, le prix unitaire déjà existant (10.2 du BPU) ne correspond qu'à une application classique de peinture. Dès lors, il s'avère nécessaire d'ajouter un prix unitaire au Bordereau des Prix Unitaires pour effectuer cette prestation.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour)**.



## **RAPPORT N°25**

### **« ADHESION A L'ASSOCIATION « COTER NUMERIQUE »**

**Rapporteur : Mme GARIGLIO**

Ce rapport a pour objet l'adhésion de la Ville de Troyes au CoTer Numérique, association loi 1901 abordant les problématiques liées à l'informatique et à la communication.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (45 Pour)**.

## **RAPPORT N°26**

### **« TRANSMISSION INFORMATISEE DES AVIS DE NAISSANCE PAR LA VILLE DE TROYES AU SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU DEPARTEMENT DE L'AUBE »**

**Rapporteur : Mme GARIGLIO**

En application du Code de la Santé Publique, les officier de l'état civil transmettent les avis de naissance au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de l'Aube. Jusqu'à présent transmis en format papier, les actes sus mentionnés seront désormais transmis par voie dématérialisée au service PMI du Département de l'Aube. Une convention définira les conditions juridiques et techniques de la mise en œuvre de cet envoi dématérialisé.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (42 Pour)**.

## **RAPPORT N°27**

### **« EXTENSION DU PERIMETRE DE REPONSE DE LA VILLE DE TROYES AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR LA CESSION D'UTILISATION DU LOGICIEL 3TEMPS »**

**Rapporteur : Mme LEMELLE**

Ce rapport a pour objet de permettre à la Ville de Troyes de répondre aux consultations publiques relatives à la cession d'utilisation du logiciel 3temps :

- aux sollicitations du Conseil départemental de l'Aube, du Syndicat DEPART et de la Communauté de communes du Pays de Sel
- aux consultations publiques des Etablissements Publics des Communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°28**

### **« TRANSFERT DE LA HALLE AUX VELOS A TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

#### **AVENANT N°8 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT »**

**Rapporteur : M. SOMSOIS**

L'Agglomération troyenne a instauré la mise en place d'un service de vélostation, par délibération du 18 mars dernier, permettant ainsi aux usagers de la gare et aux habitants de l'Agglomération de louer un vélo ou de remiser un vélo à proximité immédiate de la gare. La Ville de Troyes avait mis en œuvre sur son propre territoire un tel service en 2011, appelé « la Halle aux vélos », et confié en gestion à Troyes Parc Auto dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public du Stationnement Payant.

La loi MAPTAM, de janvier 2014, a confié aux Agglomérations la mission d'autorité organisatrice de la mobilité. Elles peuvent donc à ce titre, en cas de carence de l'initiative privée, mettre en place un tel service. Il est donc aujourd'hui proposé de transférer la Halle aux vélos à Troyes Champagne Métropole jusqu'à ce que l'Agglomération puisse ouvrir son propre service de vélostation sur le site de la gare de Troyes. L'avenant proposé permet de ce fait de régler ainsi la mise à disposition des biens, le transfert du Contrat de Délégation de Service Public portant sur la partie « Halle aux vélos », ainsi que les conditions financières de ce transfert. Le local municipal, affecté à la « Halle aux vélos », reviendra à la Ville au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (37 Pour, 1 Contre).**

## **RAPPORT N°29**

### **« VIE ASSOCIATIVE LOCALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS »**

**Rapporteur : M. MARASSE**

L'association Plutôt la Vie aide et soutien les personnes atteintes de maladies cancéreuses et leurs proches. Elle sollicite l'attribution de 2 subventions au titre de la mise en œuvre de deux projets spécifiques :

- Pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accompagnement des malades reposant sur des soins de support permettant à ces derniers de mieux appréhender la maladie, il est proposé l'attribution d'une subvention de 790 €
- Pour l'organisation de son tournoi de foot-salle, défi sportif pour les adhérents qui permet également de récolter des fonds au profit de l'association, il est proposé l'attribution d'une subvention de 300 €

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour).**

## **RAPPORT N°30**

### **« DEMANDE D'AUTORISATIONS D'URBANISME »**

**Rapporteur : Mme VIARDIN**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de dépôt et de signature de 3 permis portant sur la démolition d'une longère située 19 rue des Bas Trévois, d'une maison sise 16 rue Brocard et d'un bloc de sanitaires désaffectés au gymnase des Chartreux.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°31**

### **« INDEMNISATIONS DE TIERS »**

**Rapporteur : M. DAHDOUH**

1- Le 21 mai 2019, Messieurs Sahin KARABIYIK, Frédéric MARECHAL et Aurélien RIZAUCOURT, policiers municipaux, ont été victimes d'outrage, violences volontaires, rébellion et menaces de mort de la part d'un individu. Ce dernier a été condamné par le Tribunal de Grande Instance de Troyes. Dès lors, il convient que la Collectivité leur accorde la protection fonctionnelle et les indemnise de leurs préjudices à hauteur de 100 euros pour Sahin KARABIYIK, 200 euros pour Frédéric MARECHAL, 600 euros pour Aurélien RIZAUCOURT.

2- Remboursement à Monsieur le Représentant Légal de la Société AAA France Cars de la somme de 40 euros à la suite de l'acquittement de deux Forfaits Post-Stationnement dont la Commission d'examen des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) a accepté l'exonération.

3- Remboursement à Monsieur Claude BROUDY de la somme de 20 euros à la suite de l'acquittement d'un Forfait Post-Stationnement en raison d'une erreur de saisie.

4- Remboursement à Madame Céline DUSSERE SANCHES de la somme de 20 euros à la suite de l'acquittement d'un Forfait Post-Stationnement dont la Commission d'examen des RAPO a accepté l'exonération.

5- Remboursement à Madame Karine VENARD de la somme de 20 euros à la suite de l'acquittement d'un Forfait Post-Stationnement dont la Commission d'examen des Recours Administratifs Préalables Obligatoires a accepté l'exonération.

6- Remboursement à Madame Delphine BRIAND de la somme de 20 euros à la suite de l'acquittement d'un Forfait Post-Stationnement dont la Commission d'examen des RAPO a accepté l'exonération.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°32**

### **« PERSONNEL MUNICIPAL – MESURES DIVERSES »**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Il s'agit d'approuver les points suivants :

- Modification du tableau des effectifs avec notamment :
  - o la transformation de deux emplois vacants en deux postes d'ingénieur « Conducteur - conductrice d'opérations en bâtiments – constructions publiques »
- Mise à jour des conditions d'utilisation des véhicules du parc automobile de la Ville de Troyes et des outils de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Modalités d'emploi des intervenants vacataires au titre de prestations ponctuelles pour le compte de la Ville de Troyes
- Processus continu de mutualisation entre les services de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et de la Ville de Troyes

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

## **RAPPORT N°33**

### **« COMPTE RENDU DES DECISIONS ET MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE »**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions, des marchés publics passés en procédure adaptée et des conventions de louages de choses, présenté par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22h12.

Le Maire  
**François Baroin**